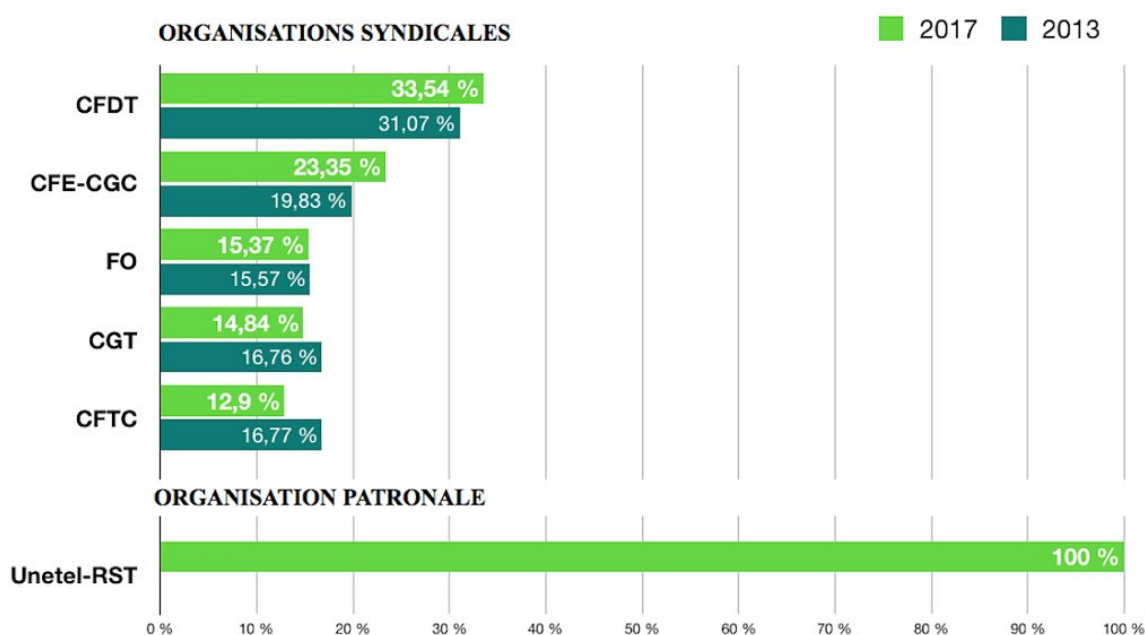


La branche des télécoms désigne l'Opco "qui sera agréé dans les droits d'Opcalia"

Un accord majoritaire de désignation a été conclu dans la branche des télécoms, dont l'Opca actuel de rattachement est Opcalia, pour choisir l'Opco "qui sera agréé dans les droits d'Opcalia" à partir du 1^{er} janvier 2019. Le texte a été paraphé par l'HumApp (ex-Unetel-RST), unique organisation patronale représentative et, du côté syndical, par la CFE-CGC, FO et la CFTC, dont le poids en termes de représentativité atteint 51,62 %. Un choix qui intervient alors que vient de s'ouvrir, sous l'égide du Medef, une négociation pour constituer un Opco des services sur la base d'Opcalia.



Représentativité patronale et syndicale dans les télécoms

La branche des télécoms (76 000 salariés) désigne l'Opco "qui sera agréé dans les droits d'Opcalia" à partir du 1^{er} janvier 2019 : l'unique organisation patronale représentative, l'HumApp (1), a signé un accord avec trois syndicats sur cinq (CFE-CGC, FO et CFTC) pesant 51,62 % en termes de représentativité. La CFDT et la CGT n'ont pas paraphé le texte, daté du 7 décembre 2018 et ouvert à la signature jusqu'à cette semaine.

UNE NÉGOCIATION POUR CONSTITUER L'OPCO DES SERVICES

Cette décision intervient alors que s'est ouverte, mercredi 12 décembre, la négociation pour la création d'un Opco interfilières des "métiers de services" qui devrait se constituer à partir de la structure et de l'offre de services d'Opcalia. Une deuxième séance de négociation est prévue le 20 décembre pour tenter de finaliser l'accord constitutif de cet opérateur de compétences qui pourrait agréger un minimum d'une douzaine de branches professionnelles autour des notions de services aux entreprises et aux salariés.

Au moins un autre secteur professionnel s'est déjà positionné pour poursuivre sa collaboration avec l'Opco qui sera agréé à la suite d'Opcalia : les branches "textiles-mode-cuir" ont affirmé dans une déclaration paritaire commune, prise dès le mois d'octobre, leur attachement "au bloc constitué par les branches actuelles constituant la section paritaire professionnelle textiles-mode-cuirs au sein d'Opcalia" ([lire sur AEF info](#)).

PLUSIEURS COHÉRENCES MÉTIERS ENVISAGEABLES

Pour la branche des télécoms, indique l'accord, "plusieurs cohérences de métiers et de compétences sont possibles. C'est ce que pointe le rapport Marx-Bagorski en laissant la liberté aux partenaires sociaux de la branche de s'accorder sur leur vision stratégique et l'opérateur de compétences de leur choix."

Dans ce contexte, trois Opca ont été auditionnés par les partenaires sociaux de la branche des télécoms en fonction de logiques de cohérences différentes : l'Afdas, l'Opcaim et Opcalia (actuel Opca de rattachement). Les signataires "considèrent qu'à travers la transversalité de leur propre filière d'opérateurs d'infrastructures et services numériques, le rattachement à un Opco interfilières des métiers du service qui se réinventent autour et avec le digital, tel que l'envisage Opcalia, répond à la cohérence de métiers et de compétences prévue par le rapport Marx-Bagorski".

ATOUS EN FAVEUR D'OPCALIA

Les signataires de l'accord énumèrent dans leur texte les atouts d'Opcalia pour leur branche :

- "une taille critique suffisante" ;
- "un service de proximité physique et digitalisé adapté aux TPE/PME de la branche" ;
- "une implantation sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin" ;
- "une expertise en accompagnement du développement de l'alternance" (avec la nécessité d'éviter "toute rupture de charge au moment de la transition") ;
- "des compétences d'appui technique aux branches en matière de certification et de travaux prospectifs" ;

- "de l'expérience d'apport de solutions innovantes aux entreprises".
- "Opcalia fonctionne bien, a bien géré les dossiers de notre branche et a des frais de fonctionnement mesurés", ajoute Christian de Maillard, représentant CFE-CGC (2^e syndicat de la branche des télécoms). "Les services d'Opcalia nous donnent satisfaction", estime pour sa part Hervé Rubin, négociateur CFTC (5^e syndicat). "Opcalia a démontré son efficacité, abonde Bernard Allain pour FO (3^e syndicat). En outre, les métiers et les compétences de la branche auront toute leur place dans le cadre d'un futur Opco interfilières des métiers du service."

DIVERGENCES SYNDICALES

Ce n'est pas l'avis de la CGT (4^e syndicat) : "nous plaidions pour une grande filière du numérique et des télécoms, allant des câbles, des infrastructures et des réseaux jusqu'à la relation client", assure son négociateur, Thierry Franchi. Son homologue de la CFDT (1^{er} syndicat), Gilles Bruchier, estime de son côté que "le principe de cohérence de filières posé par le rapport Marx-Bagorski est dévoyé. La filière la plus naturelle pour la branche des télécoms est celle de la culture et des médias, afin de rapprocher les contenants et les contenus. Nous déplorons que l'accord désigne nommément Opcalia, qui n'est pas encore un Opco et dont le périmètre et la pérennité ne sont pas connus."

"Nous avons pris soin de préciser dans l'accord que nous désignons l'Opco qui sera agréé dans les droits d'Opcalia, et pas Opcalia dans ses contours actuels", répond Brigitte Dumont, présidente de l'HumApp. Les signataires, qui entendent créer une section paritaire professionnelle, ont effectué cette désignation pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019. Ils prévoient un bilan au bout de deux ans.

LA BRANCHE DES TÉLÉCOMS

La branche compte 780 entreprises, dont 89 % d'entreprises de moins de 50 salariés, employant près de 76 000 salariés de droit privé. Elle indique que 8 % de ses effectifs sont en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation en 2018.

(1) L'HumApp (Hum pour humain, et App comme symbole digital des applications utilisées au quotidien, explique l'organisation professionnelle) est le nouveau nom de l'Unetel-RST. La fédération patronale regroupe les grandes entreprises du secteur des télécoms, à l'exception de Free, ainsi que des TPE-PM